Image not found or type unknown

Annulation d'une vente charges locatives

Par **fourmie**, le **12/03/2015** à **00:20**

Bonjour,
J'ai acheté au mois de Juin 2014 un petit immeuble par le biais d'une agence.Ce petit immeuble comporte 2 appartements dont 1 loué. Loyer signalé par l'agent immobilier, 290€ sans les charges. Je décide de conclure la vente. 2 mois après celle ci, l'agent immobilier me contacte pour me dire qu'il s'est trompé et que le loyer encaissé était de 290€ charges comprises, alors que sur mon acte de vente, il est stipulé le contraire. Je me retrouve donc a payer les charges de mon locataire. Suis je en droit d'annuler cette vente?

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés